

DOSSIER DE PRESSE
19 mai 2022

UN AN DU REVENU SOLIDARITÉ JEUNES : UN MILLIER DE BÉNÉFICIAIRES





SOMMAIRE



04.....ÉDITO

08.....UNE EXPÉRIMENTATION QUI FAIT L'OBJET D'UNE
ÉVALUATION

Avec un taux de pauvreté des jeunes de 22,6% sur le territoire (contre 15,7%) pour l'ensemble des ménages), la Métropole de Lyon, cheffe de file de la politique d'insertion, a souhaité renforcer son engagement pour construire, avec ses partenaires, un filet de sécurité pour les jeunes les plus précaires de son territoire. Aujourd'hui, elle poursuit son engagement pour lutter contre le non-recours et contre l'invisibilité des publics, en complémentarité de l'action de l'État.

En effet, le revenu minimum n'est accessible qu'à partir de 25 ans et les dispositifs dédiés aux jeunes ne couvrent pas totalement cette période charnière. De plus, en dépit du maillage territorial et de l'abondance d'informations, certains jeunes ne bénéficient d'aucune forme d'aide ou d'accompagnement. Le repérage et la remobilisation des jeunes en rupture, invisibles ou en risque d'invisibilité sont la première étape pour lutter contre le non-recours.

Pour ne laisser personne de côté, notamment les publics dits « invisibles », et répondre aux besoins des jeunes, la Métropole de Lyon a mis en place, depuis un an, un dispositif dédié aux jeunes (18/24 ans) avec peu de ressources : **le Revenu Solidarité Jeunes (RSJ)**.

Ce dispositif se positionne comme interstitiel et non-concurrent avec les autres dispositifs (le Contrat d'engagement jeune en particulier) : il est proposé quand aucune autre solution existe, et agit comme un filet de sécurité.

Le Revenu Solidarité Jeunes a été élaboré sur la base d'une large concertation : **117 structures locales** ont été réunies, aux côtés de jeunes entre 18 et 24 ans, à l'initiative de la Métropole de Lyon, pour construire ce dispositif et le déployer sur son territoire, au plus près des besoins des

jeunes en situation de précarité.

Un groupe miroir composé de jeunes pouvant être éligibles au RSJ a été mobilisé pendant un an, dès avant la mise en œuvre du RSJ. Il a permis de travailler sur des documents de communication et administratifs favorisant la compréhension du dispositif et sa mobilisation de la manière la plus simple possible.

Depuis 1 an, ce sont 1 000 jeunes Grand Lyonnais qui ont bénéficié du RSJ, par l'intermédiaire de l'une des 16 structures mandatées (10 missions locales et 6 associations spécialisées, notamment dans le logement). 106 instructeurs ont été formés, pour assurer une montée en charge de manière constante.

© Olivier Chassignole



**Bruno Bernard
Président de la
Métropole de Lyon :**

« C'est une véritable fierté pour notre exécutif que d'avoir réussi à mettre en place le Revenu Solidarité Jeunes, à un moment où les jeunes ont été

particulièrement touchés par la crise sanitaire.

C'est parce qu'il y avait des trous au niveau national que nous avons voulu, dès notre arrivée, instaurer le RSJ pour compléter les dispositifs de l'Etat, encore aujourd'hui insuffisants. »

© Yemi Bostia



**Séverine Hémain,
Vice-Présidente de la
Métropole de Lyon en
charge de la politique
d'insertion :**

« La mise en place du RSJ à l'échelle du territoire démontre que nous avons pu assumer

pleinement notre rôle de cheffe de file des politiques d'insertion, en tant que collectivité. Nous continuons d'ajuster le dispositif pour ne laisser personne au bord du chemin et faire en sorte que les jeunes qui en bénéficient retournent de façon durable vers l'emploi, la formation ou le système du contrat d'engagement jeune. »

Clément, 25 ans, ancien bénéficiaire du RSJ aux mois de septembre et octobre 2021 :

« Le RSJ m'a permis d'obtenir un accompagnement encadré, et de me libérer d'un poids économique pour passer le concours que j'ai préparé tout seul. Je pense que ce dispositif est motivant pour les personnes qui en bénéficient, il donne un boost ; c'est un peu comme un membre de la famille qui croirait en nous et qui nous donne un chèque pour créer notre propre entreprise. C'est comme ça que je l'ai perçu, comme une sorte de soutien moral. »

Tanguy, 23 ans, bénéficiaire du RSJ :

« Aujourd'hui, je suis accompagné par ACOLEA : cet accompagnement global m'a beaucoup aidé à trouver mon projet professionnel et m'a également permis de bénéficier d'un hébergement. Le RSJ est essentiel car il me permet de sortir un peu la tête de l'eau. En attendant de retrouver un emploi, je viens d'entamer une formation de peintre avec les Compagnons du Tour de France, et j'ai trouvé une entreprise pour effectuer mon apprentissage en alternance.»

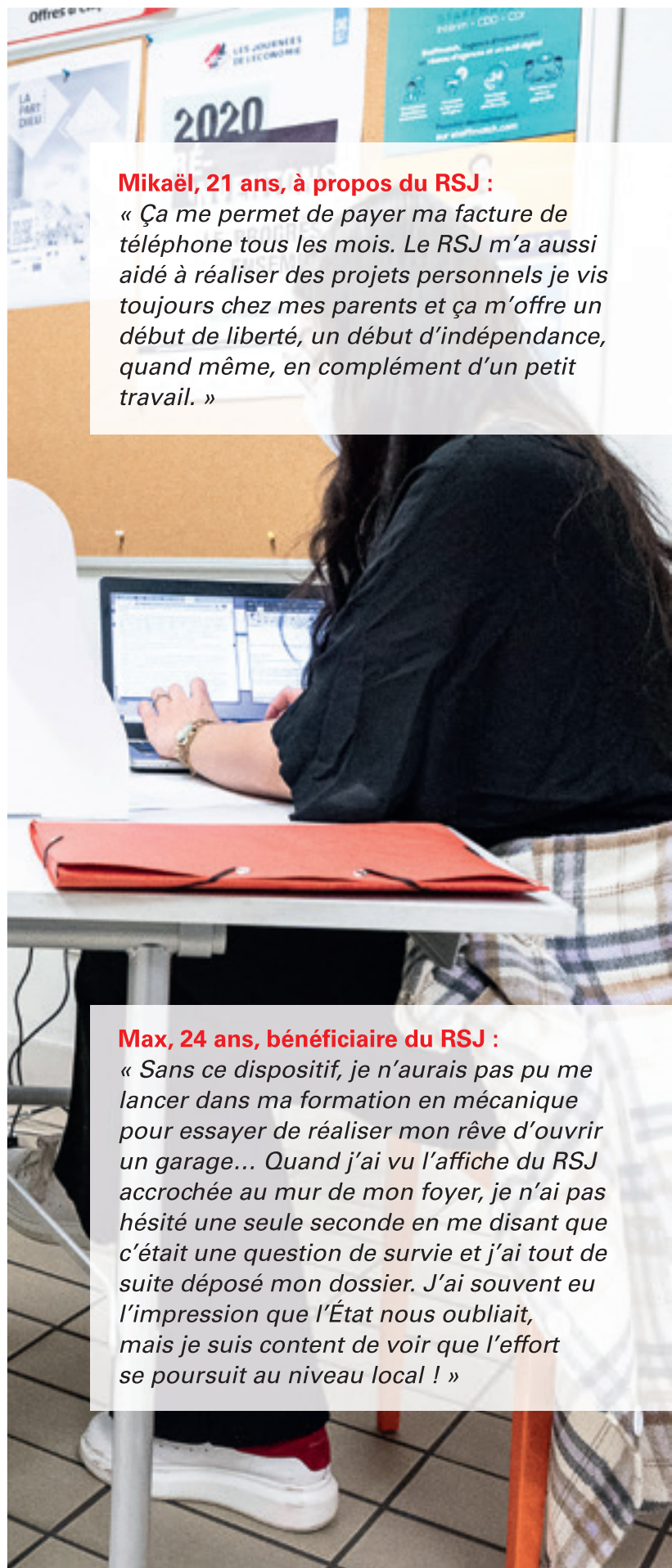
Rappel des critères pour bénéficier du RSJ :

Les personnes éligibles au « Revenu Solidarité Jeunes » sont les jeunes sans soutien et en situation de précarité répondant aux critères suivants (critères cumulatifs) :

- âgés de 18 à 24 ans révolus,
- français ou étranger en situation régulière,
- résidant sur la Métropole de depuis 6 mois au moins,
- sortis du système éducatif*,
- ne rentrant dans aucun autre dispositif existant déjà : revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés, allocation éducation de l'enfant handicapé, contrat d'engagement jeune ou contrat jeunes majeurs,
- n'ayant pas ou de faibles ressources d'activité (- 400 € p/mois),
- ne bénéficiant pas (ou peu) du soutien financier des parents ou d'un tiers.

* Les étudiants disposent d'aides de l'État via les bourses du CROUS ou les aides d'urgences des établissements. Ils ne sont donc pas directement éligibles au RSJ. Mais il est ouvert à des jeunes étudiants en situation de décrochage ou en fin de formation. Ces choix se sont faits en toute transparence lors de la concertation, y compris avec les associations étudiantes. Avec nos moyens métropolitains, nous avons choisi de concentrer nos efforts sur les jeunes hors des radars, ceux pour qui aucune solution n'existe.

L'aide est attribuée pour une période de 3 mois, sauf signalement par le jeune ou son conseiller d'un changement de situation avant la fin de chaque période, dans la limite d'une durée maximale de 24 mois, définie de manière continue ou discontinue.



Mikaël, 21 ans, à propos du RSJ :

« Ça me permet de payer ma facture de téléphone tous les mois. Le RSJ m'a aussi aidé à réaliser des projets personnels je vis toujours chez mes parents et ça m'offre un début de liberté, un début d'indépendance, quand même, en complément d'un petit travail. »

Max, 24 ans, bénéficiaire du RSJ :

« Sans ce dispositif, je n'aurais pas pu me lancer dans ma formation en mécanique pour essayer de réaliser mon rêve d'ouvrir un garage... Quand j'ai vu l'affiche du RSJ accrochée au mur de mon foyer, je n'ai pas hésité une seule seconde en me disant que c'était une question de survie et j'ai tout de suite déposé mon dossier. J'ai souvent eu l'impression que l'État nous oubliait, mais je suis content de voir que l'effort se poursuit au niveau local ! »

Aucune ressource d'activité

Ressources d'activité < 400€

400€/mois

300€/mois

1^{er} droit ouvert pour **6 mois**
(urgence / dynamique progressive)

Renouvellement si inscrit dans un **parcours**
(Renouvellement possible au-delà de 6 mois à condition de s'inscrire dans un parcours; sinon arrêt)



Réévaluation de la situation tous les 3 mois :

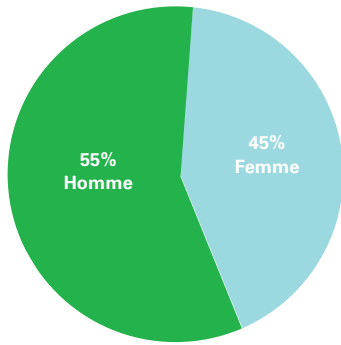
- **continuité**
- **suspension** si évaluation des ressources ou de la situation administrative ou à l'initiative du jeune (droit de tirage) ou à l'initiative du conseiller (manquement)

24
mois

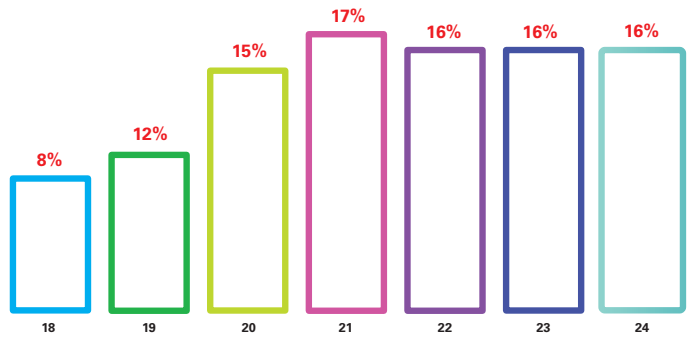
continus ou **discontinus** (droit de tirage)

Jaminatou, 21 ans, bénéficiaire du RSJ : « C'est grâce à ma conseillère de la mission locale que j'ai connu le RSJ ; ça n'a pas été compliqué pour faire les démarches pour l'obtenir. Il m'a permis de garder une certaine stabilité financière durant la formation que j'ai entreprise ; suite à celle-ci, j'ai un peu galéré à trouver un emploi. En attendant de trouver mon stage en tant qu'agent d'accueil qui s'est transformé par la suite en contrat de 9 mois. Je suis contente, le RSJ m'a permis de subvenir à pas mal de mes besoins entre temps. »

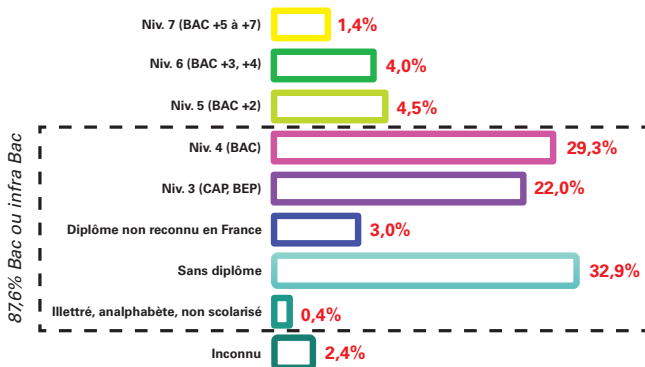
Près de 1 000 jeunes dans le RSJ depuis mai 2021



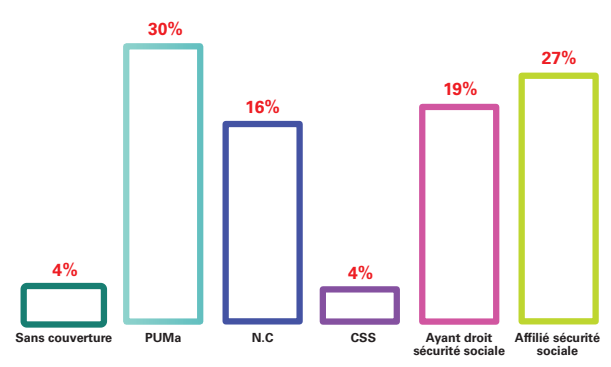
% Homme et Femme



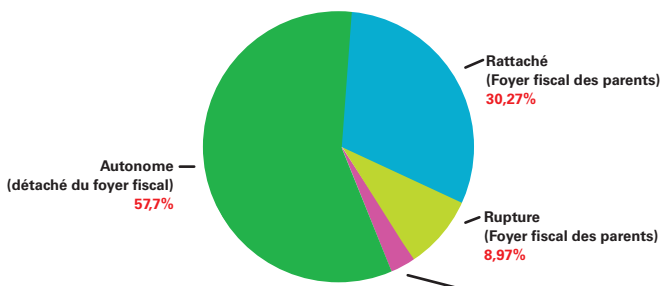
Âge des bénéficiaires



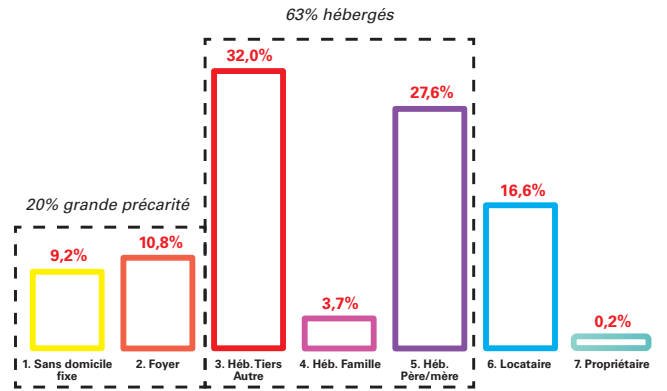
Niveau de diplôme



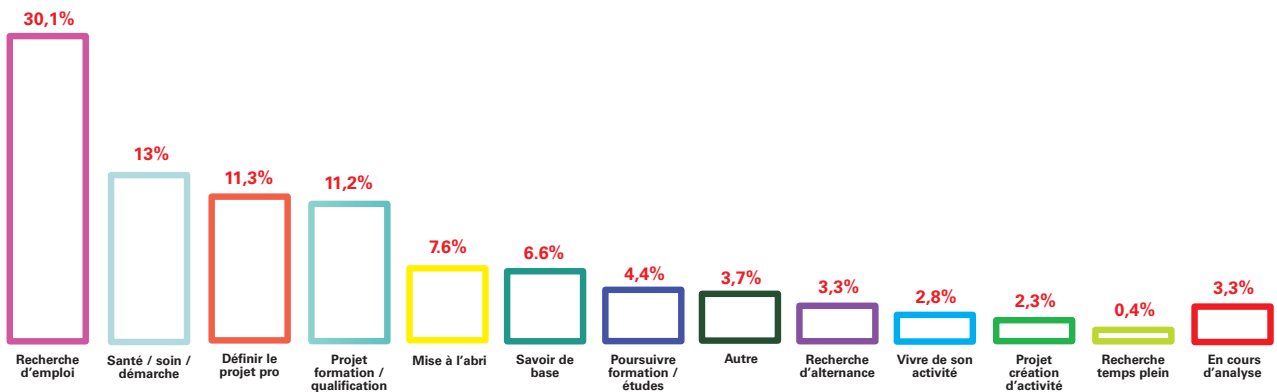
Couverture santé



Soutien / rattachement fiscal

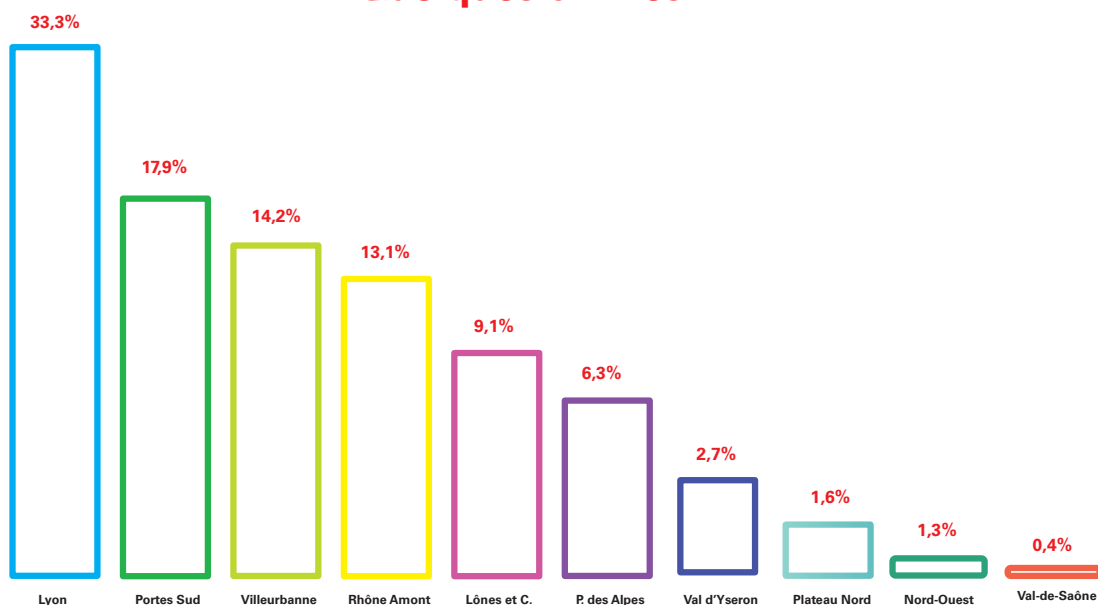


Situation d'hébergement



Usage du RSJ

Quelques chiffres



Répartition des bénéficiaires sur le territoire métropolitain

Parmi les 1 000 bénéficiaires du RSJ :

- **1/3** des bénéficiaires du RSJ sont issus des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et des Quartiers en Veille Active (QVA)
- **1/4** d'entre eux avaient bénéficié de la Garantie Jeunes auparavant
- **2%** d'entre eux ont le statut de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- **12%** des bénéficiaires ont eu un parcours dans le cadre de la protection de l'enfance
- **80%** des jeunes ont été accompagnés par une Mission Locale pour l'attribution du RSJ
- **20%** ont été accompagnés par des structures associatives

Parmi les 335 jeunes qui sont sortis du RSJ, les motifs sont les suivants :

- **42%** ont retrouvé le chemin de l'emploi ou de la formation
- **17%** ont accédé à des dispositifs de droit commun ou d'aides sociales
- **13%** ont changé de statut administratif
- **24%** n'ont pas renouvelé leur demande
- **4%** n'ont pas respecté leurs engagements

555 jeunes vont percevoir l'allocation du Revenu Solidarité Jeunes au mois de Mai 2022

UNE EXPÉRIMENTATION QUI FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION

Pour davantage adapter le Revenu Solidarité Jeunes aux besoins des jeunes Grand Lyonnais, la Métropole de Lyon n'a cessé de réévaluer, réorienter, réaffirmer le dispositif dans une logique de continuité de parcours, en complément des autres dispositifs, **avec l'aide de Pluricité et de l'Observatoire de non-recours aux droits et services (ODENORE), laboratoire de recherches de l'université Grenoble-Alpes.**

Les axes d'évaluation du RSJ sont les suivants :

- La capacité du dispositif à assurer la sécurisation des parcours des bénéficiaires
- Les effets du dispositif sur l'autonomie des bénéficiaires (ou un parcours vers l'autonomie), notamment sur l'accès au logement
- L'accès aux droits des jeunes « invisibles » et le non-recours aux droits
- La complémentarité et la cohérence parmi les autres dispositifs existants

- La dynamique partenariale, le réseau des opérateurs : efficacité du fonctionnement, mobilisation des acteurs, diversité des pratiques.

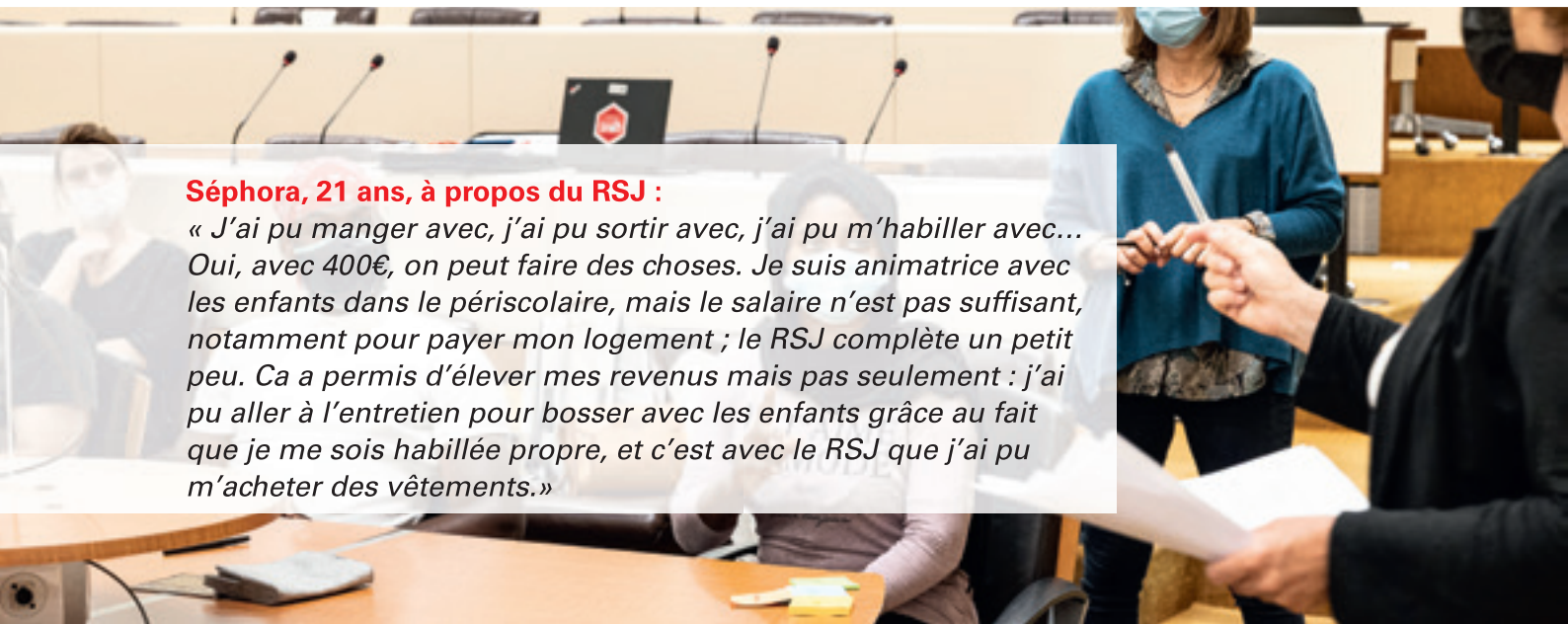
Cette évaluation conduite par un cabinet indépendant aura pour finalité de faire évoluer le dispositif d'ici la fin de l'année 2022, afin de le perfectionner et de l'ajuster.

Les différentes formes de l'évaluation du dispositif :

- Questionnement évaluatif
- Enquête en ligne auprès des bénéficiaires
- Entretiens semi-directifs auprès des bénéficiaires
- Échanges avec les instructeurs-référents
- Échanges avec les acteurs intervenant auprès de jeunes en situation de précarité

Séphora, 21 ans, à propos du RSJ :

« J'ai pu manger avec, j'ai pu sortir avec, j'ai pu m'habiller avec... Oui, avec 400€, on peut faire des choses. Je suis animatrice avec les enfants dans le périscolaire, mais le salaire n'est pas suffisant, notamment pour payer mon logement ; le RSJ complète un petit peu. Ça a permis d'élever mes revenus mais pas seulement : j'ai pu aller à l'entretien pour bosser avec les enfants grâce au fait que je me sois habillée propre, et c'est avec le RSJ que j'ai pu m'acheter des vêtements. »





Résultats de l'évaluation

Les premiers résultats de cette évaluation ont révélé **les besoins exprimés par les bénéficiaires** du RSJ : l'allocation est un enjeu capital pour la majorité d'entre eux, avec des besoins orientés vers l'emploi ou la formation pour la plupart, qui ne doivent pas masquer pour autant la satisfaction de leurs besoins primaires (nourriture, santé, logement). Pour les bénéficiaires vivant encore chez leurs parents, beaucoup ont exprimé à travers le RSJ le besoin de soulager ou soutenir le foyer.

Aussi, **les effets pour les bénéficiaires** ont été observés, dans leur vie de tous les jours comme par rapport à l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. Surmonter ses difficultés financières ; avoir une meilleure vision de son projet professionnel ; retrouver confiance en soi ; gagner en autonomie dans la recherche d'emploi... Ce sont autant de points que les bénéficiaires ont mis en avant par rapport à l'attribution du RSJ.

Pour les jeunes, ayant au moins 3 mois de RSJ :

- 97% estiment que le RSJ leur a permis de surmonter leur difficulté financière
- 94% estiment que l'accompagnement était adapté à leurs besoins
- 82% qu'il leur a permis d'avoir une meilleure vision de leur projet professionnel
- **90% estiment que leur situation s'est améliorée depuis leur entrée dans le RSJ**
- 83% ont confiance en l'avenir
- 40% estiment que le RSJ leur a permis de connaître une évolution positive dans leur **situation face au logement**.

Au travers de cette évaluation et sans préjuger de la poursuite des travaux d'évaluation encore en cours, le Revenu Solidarité Jeunes pourra être :

- **Simplifié** sur le plan des démarches administratives que les jeunes doivent faire pour en bénéficier (89% jugent que l'accès au RSJ est simple administrativement)
- **Plus facilitant** pour un accompagnement global visant l'autonomie
- **Mieux articulé** pour permettre aux jeunes d'accéder à divers droits (logement, soins, santé notamment)
- **Encore plus partenarial** entre les structures prescriptrices, l'État, la Métropole de Lyon et les autres collectivités locales impliquées

Focus sur l'accès au logement pour les jeunes en situation de précarité

À ce jour, les partenaires travaillant sur l'insertion socio-professionnelle relèvent que les difficultés d'accès au logement constituent une problématique qui fragilise fortement les parcours d'accompagnement. L'accès à un logement décent peut donc s'avérer être un parcours très long et complexe pour les personnes en insertion, d'autant plus sur un territoire où l'accès au parc de logements privés est conditionné à un niveau de ressources important. Des solutions existent pour les personnes disposant de faibles ressources (logements sociaux, résidences sociales, foyers jeunes travailleurs, dispositif logement ALT...).

Au regard des besoins repérés, la Métropole de Lyon continue d'approfondir son action sur l'accès au logement notamment dans le cadre de sa politique du Logement d'abord dont une dimension vise spécifiquement à lutter contre le mal logement et le sans abris des jeunes en grande précarité sans-abris. Cela se traduit par le soutien

à des projets d'accès au logement pour des jeunes aux faibles ressources, pouvant sortir des services de l'aide sociale à l'enfance, relevant de parcours judiciaires, rencontrant des difficultés psychiques...

L'action métropolitaine s'est aussi traduite par un partenariat avec la Commission européenne dans le cadre du programme EaSI (programme pour l'emploi et l'innovation sociale) « Un toit sur la tête, un job dans la poche », visant à soutenir le projet résidentiel de 300 jeunes bénéficiant du RSJ, tout en les accompagnant dans leur projet d'insertion professionnelle. Les conditions de réussite pour faciliter la stabilité résidentielle des publics jeunes sont de pouvoir mobiliser une palette de solutions, notamment de faciliter l'accès au logement social en faveur des jeunes de moins de 25 ans en assouplissant les critères, de participer ou renforcer les dynamiques existantes autour de l'accès au logement temporaire ou à l'hébergement pour les personnes en insertion, en lien avec l'action de l'État. L'objectif de l'exécutif métropolitain est de faire monter en

Solène, 22 ans, à propos du RSJ :

« Je l'utilise pour régler tous mes frais médicaux (psy, psychiatre), je participe aux courses, vu que je vis chez mon frère, et le peu qu'il me reste c'est pour vivre un minimum. 90% du RSJ c'est les frais médicaux et les courses. Sans le RSJ, je ne pourrais pas me le permettre. »



puissance la prise en charge des publics jeunes, et notamment des bénéficiaires du RSJ, dans l'attribution de logements sociaux ou de logements accompagnés, en :

- Travaillant avec les structures de logement accompagné (résidences sociales, foyers jeunes travailleurs), pour développer des modalités d'entrée simplifiées, voire harmonisées pour les jeunes bénéficiaires du RSJ.
- Sensibilisant l'ensemble des acteurs du logement (Action Logement, bailleurs sociaux, Foyers Jeunes Travailleurs, Services d'Accueil et d'Information des Demandeurs de logement social...) sur l'usage du RSJ comme ressource pour sécuriser l'accès à un logement dans le temps, et pour éviter les ruptures de revenus.

Dans l'élaboration et via la réévaluation de ce dispositif qui se veut toujours interstitiel, tout en étant un « filet de sécurité » pour les jeunes en situation de précarité, les objectifs que s'est fixés la Métropole sont les suivants :

- Favoriser l'accès aux droits (logement, soins...) et lutter contre le non-recours et l'invisibilité des publics
- Développer la coordination et les partenariats pour lutter contre les ruptures des parcours des jeunes
- Consolider le RSJ comme un filet de sécurité pour les jeunes sans soutien, notamment les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Renouer la confiance des jeunes avec leur insertion sociale et professionnelle.

A ce jour, 2 appels à projets ont été lancés pour renforcer les réponses auprès des jeunes, dotés de chacun 750K€ sur les questions du logement, de la parentalité, de l'aller-vers, de la santé psychique et de la remobilisation.



Mélissa, 24 ans, bénéficiaire du RSJ :

« Je me suis retrouvée à la rue et j'ai eu une interdiction bancaire après qu'un proche ait abusé de ma confiance et signé des crédits en mon nom, dans mon dos. Mais j'ai décidé de ne pas baisser les bras, pour retrouver confiance en moi et être à l'abri, j'ai fait appel aux services sociaux. C'est pour ça que j'ai demandé le RSJ. Cela m'a permis de faire une demande de logement et de pouvoir passer mon CAP d'agent polyvalent dans la restauration en parallèle. »

Mise en perspective du RSJ par rapport au Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Le contrat d'engagement jeune est un dispositif exigeant nécessitant une forte capacité du jeune à suivre un parcours intensif (15h minimum par semaine), dans la logique de trouver un emploi sur maximum 12 mois, avec pour objectif de proposer très vite de l'emploi dans une logique forte de droits et de devoirs. Ce parcours n'est pas le plus adapté à des jeunes en situation de précarité qui ont besoin de reprendre confiance avec les institutions publiques et d'avoir un suivi qui monte progressivement en puissance une fois la relation renouée.

Le RSJ répond aux besoins des jeunes permettant un accompagnement souple et adapté les six premiers mois, puis devant permettre aux jeunes de s'engager plus fortement dans un parcours d'insertion. Le RSJ permettra notamment d'accompagner le jeune avant de lui offrir la possibilité d'intégrer le CEJ quand il sera prêt, pour que cette mesure lui soit pleinement profitable.

De la même manière, les jeunes qui n'arriveraient plus à suivre le CEJ ou qui sortiraient sans emploi pourraient bénéficier du RSJ pour leur assurer un minimum de ressource et la poursuite de leur accompagnement.

La Métropole de Lyon a enclenché un travail avec les services de l'État pour favoriser les articulations entre les deux dispositifs et en particulier avec le futur contrat d'engagement pour les jeunes en rupture afin d'avoir la réponse la plus complète et la plus appropriée possible en direction des jeunes.



Karim, 23 ans, bénéficiaire du RSJ :

« Après cinq ans de courtes missions d'intérim, j'ai entendu parler du RSJ à la radio, en mai dernier. Ma mission locale m'a ensuite orienté vers un conseiller d'ACOLEA. J'ai pu signer mon contrat en juin, me présenter à plusieurs employeurs pour retrouver une mission ; ça a payé ! Depuis, j'ai eu la chance de pouvoir reprendre mes études avec, dans le but d'obtenir un diplôme en histoire. »



Qu'est-ce que le PMI'e ?

La Métropole de Lyon est un territoire dynamique et créateur d'emplois - plus de 800 000 emplois salariés et non-salariés en 2020. Cependant, comme toutes les grandes métropoles, il concentre des populations fragiles, et connaît un risque accru d'exclusion et de fracture sociale.

Au plus fort de la crise Covid, près de 44 000 personnes ont bénéficié du Revenu de Solidarité Active (RSA). Leur nombre est redescendu autour de 42 000 bénéficiaires, mais reste légèrement supérieur à l'année 2019. Cela représente en moyenne 7% de la population du Grand Lyon.

La deuxième édition du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026 a été votée et adoptée en Conseil de la Métropole du 24 janvier 2022. Ce document qui résulte d'une concertation qui a duré un an, aux côtés des entreprises, des acteurs de l'insertion et du social, des personnes éloignées de l'emploi et des principaux partenaires de la collectivité, est un programme dans lequel rentre pleinement le déploiement du RSJ. Ce PMI'e réunit les enseignements tirés de sa première édition et les contributions recueillies dans le cadre de la concertation réalisée.

Il affiche aussi une nouvelle ambition politique au service des personnes éloignées de l'emploi et des précaires :

- faire avancer ensemble l'appui social et l'insertion professionnelle des personnes durablement sans emploi pour répondre aux défis de la précarité et favoriser l'accès aux droits,
- promouvoir plus d'engagement, par toutes les entreprises, en faveur de l'insertion, pour mieux répondre aux besoins économiques du territoire.



CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27 / 06 98 73 61 96

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

grandlyon.com

Photographie : Thierry FOURNIER



imprimé sur papier recyclé

GRANDLYON
la métropole